

République française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de Membres
afférents au conseil : 7
en exercice : 7
présents : 5
pourvoir : 1

Date de la convocation :
24/03/2025

Date d'affichage :
05/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOMMARTIN LA CHAUSSÉE

Séance du 4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Denis PETIT, Maire de DOMMARTIN LA CHAUSSÉE.

Présents : Mme Yvette VANESON, Ms. Bruno BOUTTE, Eric CONRAD, Denis PETIT et Jean-Luc PETIT

Absentes : Mmes Murielle GENNESON et Mme Martine SARZI qui a donné un pouvoir à M. Denis PETIT, excusées

Secrétaire : M. Eric CONRAD

N° 11 : URBANISME - DOCUMENTS D'URBANISME (2.1)

Arrêt du PLUi

Par délibération du 6 mars 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Mad et Moselle a arrêté le projet du PLU intercommunal.

Les conseils municipaux de chaque commune membre sont invités à rendre un avis sur le PLUi arrêté dans un délai de 3 mois à compter de la date d'arrêt. A défaut de réponse dans les délais impartis, les avis seront réputés favorables.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au PLUi arrêté sous réserve que, sur le territoire de DOMMARTIN LA CHAUSSÉE, toutes les zones N soient remplacées par des zones A.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Denis PETIT

